

# Commission de vérité et de réconciliation

relative aux pensionnats indiens



## Vérité Guérison Réconciliation



octobre 2008





## La convention de règlement des pensionnats indiens

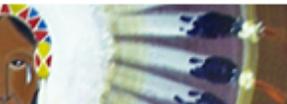
- Le plus grand règlement de procès collectif dans l'histoire canadienne.
- Les composantes de la convention de règlement incluent:
  - Paiements d'expérience commune;
  - Processus d'évaluation indépendant;
  - Commémoration;
  - Commission de vérité et de réconciliation;
  - Services de soutien de santé.
- Pour en savoir davantage sur le mandat de la CVR, veuillez consulter la page Web suivante : <http://www.reglementpensionnatsindiens.ca/French/AnnexeN.pdf>





# En quoi consiste la Commission de vérité et de réconciliation (CVR)?

- Établie le 1<sup>er</sup> juin 2008, la CVR est un organisme indépendant créé en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, approuvée par les tribunaux. Il ne s'agit pas d'un tribunal pénal.
- La Commission espère inspirer les membres des Premières nations, les Inuits, les Métis et l'ensemble des Canadiens à entreprendre un processus de vérité, de guérison et de réconciliation qui favorisera un renouvellement des relations fondées sur un respect et une compréhension mutuels, et les guider tout au long du chemin.
- La CVR offrira aux anciens élèves, à leurs familles, à leurs communautés et à toutes les personnes touchées par les séquelles des pensionnats indiens la possibilité de décrire leurs expériences personnelles.
- La participation aux activités de la Commission est volontaire.
- La CVR a un mandat de cinq ans.





# Statut de la CVR

- Les commissaires ont voyagé dans l'ensemble du Canada pour rencontrer des survivants, des communautés et des parties à la convention de règlement
- Plus de 150 applications ont été reçues pour le Comité de survivant de 10 membres qui conseillera les commissaires.
- Nous sommes actuellement en mesure de trouver des manières pour s'assurer que les personnes peuvent décrire leur expérience d'une façon sûre, respectueuse et culturellement appropriée.
- Étant donné que la convention de règlement ne contient pas de disposition concernant la démission d'un commissaire, les partenaires attendent des conseils de la Cours.

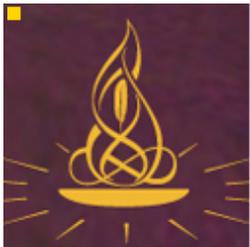




# Principes directeurs

- Accessible
- Représentative
- Inclusive
- Volontaire
- Axée sur les victimes
- Publique/Transparente
- Éducative
- Souple
- Garante de la confidentialité (si l'ancien élève le demande)
- Responsable
- Holistique
- Sans préjudice
- Soucieuse du caractère ouvert et honorable du processus
- Juste et équitable
- Soucieuse de la santé et de la sécurité des participants
- De grande portée
- Respectueuse





*« La santé et la sécurité des participants et leur bien-être constituent des principes fondamentaux envers lesquels nous sommes totalement engagés. Cela se reflétera dans tout ce que nous faisons. Nous savons que pour certaines personnes, le fait de raconter son histoire peut se révéler un aspect positif d'une démarche personnelle de guérison, mais nous savons tout aussi pertinemment que pour d'autres, il s'agit d'un processus traumatisant et douloureux. »*

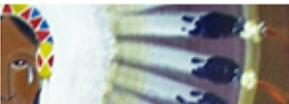
Claudette Dumont-Smith, inf. aut., B.Sc.Inf., MPA  
Commissaire de la CVR  
15 juillet 2008  
29<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle de l'Assemblée  
des Premières Nations  
Québec





# Que réalisera la CVR?

- Elle fournira aux anciens élèves, à leurs familles et aux personnes touchées par le système des pensionnats indiens un environnement sûr, respectueux et adapté à leur réalité culturelle où ils peuvent décrire leurs expériences.
- Elle sensibilisera les Canadiens à l'histoire, aux séquelles et aux répercussions intergénérationnelles du système des pensionnats indiens.
- Elle créera un registre historique précis et public du passé et, par conséquent, contribuera à garnir les pages vides de l'histoire du Canada.
- Par ses travaux, elle contribuera à favoriser un processus de guérison et de réconciliation pouvant donner lieu à de meilleures relations et à des communautés plus saines.





*« La Commission doit entendre toute la vérité à propos de nos communautés, ce qu'elles ont vécu lorsque les enfants ont tous été retirés puis envoyés dans des pensionnats indiens, ce qui est arrivé aux grands-mères et grands-pères, aux mères, aux pères, aux oncles et aux tantes lorsqu'il ne se trouvait plus d'enfants dans nos communautés. La Commission de vérité doit faire connaître aux autres ce qui a précédé et ce qui a suivi les pensionnats indiens, et dire que notre peuple n'avait jamais eu honte de ses origines avant l'instauration des pensionnats indiens. »*

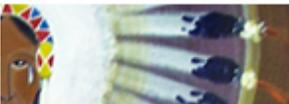
Survivant anonyme  
Territoires du Nord-Ouest  
Juin 2008





# Que fera la CVR?

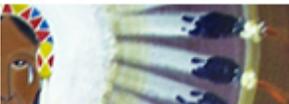
- La CVR appuiera des activités communautaires conçues par les communautés en fonction de leurs besoins spécifiques.
- La CVR sera l'hôte de sept événements nationaux visant la sensibilisation et l'éducation du public, qui se tiendront dans différentes régions du Canada.
- La CVR appuiera une initiative de commémoration qui permettra de financer des activités qui honorent les survivants des pensionnats indiens et qui leur rendent hommage de manière durable.





# Que fera la CVR?

- Elle produira un registre historique complet des politiques et du fonctionnement des écoles.
- Elle publiera un rapport renfermant des recommandations à l'intention des parties à la Convention de règlement.
- Elle établira un centre national de recherche qui constituera une ressource durable sur la question des séquelles des pensionnats indiens.





# Comment s'effectuera le partage de la vérité?

- La Commission envisage actuellement différentes méthodes pour s'assurer que les gens puissent décrire leurs expériences dans un endroit sûr, respectueux et adapté à leur réalité culturelle.
- Les participants auront leur mot à dire quant à la façon dont ils choisissent de raconter leurs histoires à la Commission.
- Les gens pourront décrire leurs expériences au moyen d'entrevues individuelles, de déclarations écrites ou de tribunes publiques.
- Pour de nombreuses personnes, le fait de replonger dans ces souvenirs sera difficile et suscitera des réactions émotives. Des travailleurs régionaux en soutien de la santé sont disponibles pour offrir des services de counseling.





*« Il importe que les jeunes des communautés soient entendus. Ils portent le fardeau de l'absence parentale et de la perte de la langue et de la culture, et ce sont eux qui devront rebâtir nos communautés – ils ont des choses très importantes à dire. »*

Susan Hare, Ojibway,  
M'Chigeeng, Ontario.  
Traduction d'une citation tirée  
de l'ouvrage *From Truth to  
Reconciliation: Transforming  
the Legacy of Residential  
Schools*, 2008, p. 149





# Structure et dotation

- Commissaires : Ils sont responsables de transmettre une vision et une orientation au directeur exécutif et de travailler côte à côte aux fins de la réalisation du mandat de la CVR.
- Directeur exécutif : Le directeur exécutif dirige le Secrétariat, qui fait rapport des ses activités a la commission et qui est chargé de réaliser le mandat de la CVR conformément à la vision des commissaires.
- Secrétariat : Il s'agit du bureau principal de la Commission, qui fournit le personnel et le soutien opérationnel requis.
- Comité des survivants des PI : Le comité conseille la Commission et comptera jusqu'à 10 représentants issus d'organisations autochtones et de groupes de survivants.
- Agents régionaux de liaison : Ils assureront le lien entre la CVR et les communautés aux fins de la coordination des événements nationaux et communautaires et la sensibilisation du public.



# Structure de la CVR



**Commissaires**  
(un président et deux commissaires)

Le Comité des survivants des PI conseille les commissaires

- 
- **Directeur exécutif**  
(responsable des opérations de la Commission)
  - **Secrétariat**  
(responsable des activités de la Commission)
  - **Agents régionaux de liaison**  
(facilitent la communication des besoins entre les communautés et la Commission)



**CSPI**  
(Comité Des survivants des Pensionnats indiens)

Le Comité des survivants des PI aide le directeur exécutif à choisir les agents régionaux de liaison

▼ ▼ ▼  
**Communautés**



# Chronologie des activités

## **Premiers 3 mois - Phase préparatoire :**

- Établissement de budgets
- Nomination des commissaires
- Questions organisationnelles essentielles

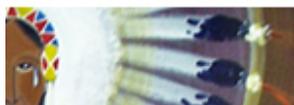
## **2,5 ans :**

- Élaboration d'un rapport sur les conclusions historiques, renfermant notamment des recommandations, et réalisation des recherches connexes
- Tenue de l'ensemble des sept événements nationaux

## **Avant la fin du mandat (5 ans) :**

- Achèvement des événements communautaires de réconciliation et de consignation des déclarations
- Cérémonies de clôture
- Établissement du centre de recherche et de documentation

**Des rapports sur des questions particulières pourront être produits par les commissaires tout au long du mandat de la CVR.**

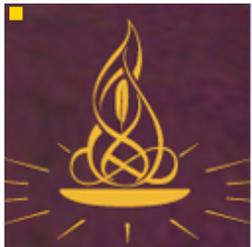




# Caractère unique de la CVR du Canada

- Création
  - Il s'agit de la première CVR à être établie en vertu d'une ordonnance d'un tribunal. Par conséquent, le tribunal jouera un rôle continu dans la mise en œuvre et la supervision de la CVR.
- Étendue
  - Les travaux de la CVR sont principalement axés sur les séquelles des expériences vécues par les anciens élèves au cours de leur enfance.
  - La recherche porte sur plus de 150 ans.
  - Le dernier pensionnat indien fédéral a fermé ses portes en 1996.
  - La période est l'une des plus longues jamais examinées.
  - La CVR se déplacera d'un océan à l'autre au cours de son mandat de cinq ans.





*« En conclusion, j'espère que le processus de vérité et de réconciliation nous permettra de toucher le cœur des gens et que de cette manière, nous pourrons changer leur façon de voir les choses. Je souhaite qu'ainsi nous puissions un jour avoir un Canada où les enfants qui vivent actuellement à l'extérieur de leur foyer et de leur communauté puissent vivre avec leurs familles et dans des communautés en santé, et que nous puissions cultiver une relation d'interdépendance saine entre les Canadiens autochtones et non autochtones. »*

Jane Brewin Morley, c.r., commissaire de la CVR

15 juillet 2008

29<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle de  
l'Assemblée des Premières Nations

Québec





# Comment pouvez-vous appuyer la CVR?

- Parlez de la Commission de vérité et de réconciliation à vos connaissances et à vos voisins.
- Parlez de ce que signifie la réconciliation avec les membres de vos communautés et imaginez quelle forme pourrait prendre un événement de réconciliation dans votre communauté.
- Faites-nous connaître vos réflexions et idées.
- Consultez le site Web pour connaître les dernières nouvelles: [www.trc-cvr.ca](http://www.trc-cvr.ca)





# Pour communiquer avec la CVR

**Téléphone : 1-866-879-4913**

**Courriel : TRC-CVR@trc-cvr.ca**

**Télec. : 613-947-5794**

**Adresse :** Commission de vérité et de réconciliation  
des pensionnats indiens  
Niveau du hall, suite 003  
90, rue Sparks  
Ottawa (Ontario) KIA 0H4

**Site Web :** [www.trc-cvr.ca](http://www.trc-cvr.ca)

